



N°31 / août 2023

Lettre d'information
électronique



Partenaires de la CAF

Agir ensemble

**Accompagner, soutenir
et innover pour l'enfance
et la petite enfance**



Chers partenaires,

La rentrée scolaire constitue un temps fort de l'année, également pour la Caf de La Réunion.

Il s'agit d'accompagner et de soutenir les familles durant ces périodes essentielles pour les enfants : à la crèche, à l'école et également en études supérieures.

Cette édition de la lettre aux partenaires est donc consacrée principalement à l'enfance et à la jeunesse.

La rentrée, c'est aussi le moment de faire le bilan avant de se projeter vers de nouveaux horizons. Notamment avec la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion qui détermine les ambitions et perspectives de la branche Famille, toujours dans l'objectif de soutenir les enfants et les familles dans les différentes étapes de leur vie. Des ambitions, mais surtout des actions que nous partageons avec nos partenaires

A noter enfin qu'il ne vous reste que quelques jours pour candidater au fonds d'innovation pour la petite enfance..

Frédéric TURBLIN

Directeur de la CAF

- 02 | Appel à projets : fonds d'innovation pour la petite enfance
- 03 | Accompagnement des parents : des portails en ligne dédiés
- 04 | Allocation de rentrée scolaire 2023 : montants et démarches
- 05 | Aide au logement des étudiants : conditions, simulation et demande
- 06 | Chiffres et événements clés de la Caisse d'allocations familiales en 2022
- 07 | Nouvelle Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 de la branche Famille
- 08 | Nos dernières actualités

SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

APPEL À PROJETS :

FONDS D'INNOVATION POUR LA PETITE ENFANCE



Le **fonds d'innovation pour la petite enfance** a été créé pour **soutenir des projets innovants** et inspirants dans le cadre du déploiement du service public de la petite enfance (SSPE).

Doté de 70 millions d'euros, il est supporté à parts égales par l'État et la Cnaf.

Ce fonds est destiné à financer les projets retenus au titre de **l'appel à projets** lancé depuis le 9 juin et ce jusqu'au 31 août 2023.

Cette information avait été diffusée par la Caf dans sa [lettre aux partenaires de juin 2023](#).

> Pourquoi le Fonds d'innovation petite enfance ?

Véritable opportunité pour notre territoire, ce fonds d'innovation petite enfance a pour objectif de soutenir des projets et des actions qui répondent aux besoins identifiés lors de la consultation territoriale sur le Service public de la petite enfance en matière d'accueil de la petite enfance :

- Le renforcement de la qualité des modes d'accueil (éveil artistique et culturel, démarche d'analyse de la pratique, pédagogie innovante...);
- la diversification des solutions d'accueil (modes d'accueil en horaires atypiques, dispositifs passerelles avec l'entrée à l'école...);
- l'information et l'accompagnement des familles pour favoriser le recours aux modes d'accueil (relais petite enfance itinérant, guichets d'inscription unique entre tous

les modes d'accueil...);

- le soutien à l'accueil individuel (accompagnement des professionnels à l'entrée dans le métier et tout au long de leur carrière).

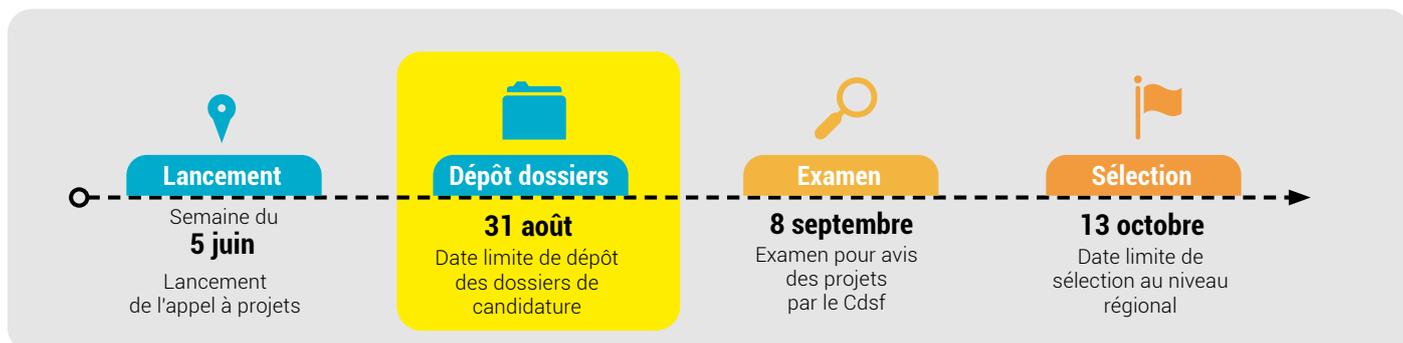
> Qui peut prétendre à ce Fonds et répondre à l'appel à projets ?

Ce fonds doit être sollicité par les collectivités territoriales ou leurs émanations (CCAS, Établissements Publics de Coopération Intercommunale) qui souhaitent s'engager de manière volontariste dans le déploiement du Service public de la petite enfance.

Les gestionnaires privés ou associatifs souhaitant porter un projet sur un territoire doivent se rapprocher des collectivités territoriales ou de leurs émanations pour présenter leur candidature. La Caf peut les accompagner dans ces opérations en facilitant les contacts notamment.

Les porteurs de projets, collectivités ou leurs émanations, recevront ainsi un soutien financier et un accompagnement de la part des services de l'État et de la CNAF pour mener à bien leur projet.

La Caf est présente aux côtés des partenaires et leur apporte son ingénierie pour aider notamment à l'élaboration de la réponse à l'appel à projets.



CONTACTS

Pour bénéficier d'un accompagnement et/ou avoir des renseignements :

- > **Sybille BOYER** : Tél - 0692 45 78 66
sybille-mikaelle.boyer@cafregion.cnafmail.fr
- > **Nathalie DUFOUR** : Tél - 0692 69 23 26
nathalie.dufour@cafregion.cnafmail.fr
- > **Gérard PHILIPPE** : Tél - 0692 95 83 57
gerard.philippe@cafregion.cnafmail.fr



EN SAVOIR +

- Les **dossiers de candidature** à cet appel à projets doivent être envoyés à l'adresse suivante : action-sociale@caf974.caf.fr

- Le **cahier des charges**



PETITE ENFANCE

ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS : DES PORTAILS EN LIGNE DÉDIÉS



Le site mon enfant.fr



Pour accompagner les parents dans leur quotidien, le site monenfant.fr met à disposition des informations dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

> Une visibilité sur l'offre d'accueil collectif et individuel sur le territoire

Sur ce portail national, sont ainsi référencées la quasi-totalité des structures d'accueil destinées aux jeunes enfants (crèche, accueil de loisirs, etc.).

Les assistants maternels en activité sont également répertoriés.

> Présentation des services d'information et d'accompagnement des parents

Sont également listés sur ce portail les lieux d'accueil parents-enfants, les services de médiation familiale... du territoire, dont l'objectif est d'accompagner à la parentalité.

> Des informations globales sur l'éducation et la parentalité

Le site présente de nombreux articles rédigés par des professionnels de l'éducation et de la santé pour accompagner les parents à chaque étape de la vie de leur enfant.

Des thématiques relatives à la grossesse, la rentrée à l'école, tout comme les droits spécifiques des adolescents y sont abordées.

Le portail petite enfance de La Réunion



Au niveau local, le portail petite enfance développé par la Caf de La Réunion accompagne spécifiquement les parents dans leurs recherches et pour l'inscription de leur enfant dans une structure d'accueil.

Elle permet à la famille de consulter l'offre d'accueil sur son territoire, de réaliser la pré-inscription de l'enfant et de suivre l'avancée du dossier.

> Les plus du dispositif

- Accessible aux familles, aux gestionnaires de structure d'accueil, aux communes et à la Caf ;
- Possibilité de réaliser une pré-inscription en ligne ;
- Sont repertoriés : les accueils collectifs et individuel (crèche, micro-crèche, multi-accueil, maison d'assistants maternels, assistants maternels agréés exerçant à leur domicile) ;
- 14 communes référencées : Saint-Denis, La Possession, Le Port, Saint-Paul, L'Entre-Deux Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Pierre, Le Tampon, Petite-Île, Saint-Joseph, Saint-Benoît, Saint-André et Sainte-Marie.

Retrouvez le portail petite enfance de la commune souhaitée sur le site de la ville recherchée ou sur le site [caf.fr](https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-reunion/offre-de-service/vie-personnelle/portail-petite-enfance) > <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-reunion/offre-de-service/vie-personnelle/portail-petite-enfance>

PRESTATIONS

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE 2023 : LES MONTANTS ET LES DÉMARCHES À RÉALISER

L'allocation de rentrée scolaire (Ars) est versée sous conditions de ressources aux familles, pour préparer la rentrée scolaire de leur(s) enfant(s). L'Allocation de rentrée scolaire a été versée le 1^{er} août 2023 à déjà plus de 73 956 familles aux revenus modestes, ce qui représente environ 110 303 enfants de 6 à 18 ans pour un montant de 49,8 millions d'euros.

► Qui en bénéficie ?

L'allocation de rentrée scolaire s'adresse aux familles dont les enfants âgés de 6 à 18 ans sont scolarisés, en apprentissage ou pris en charge dans un établissement d'accueil spécialisé. Cette aide concerne aussi les enfants de moins de 6 ans déjà inscrits au CP.

► Les conditions d'attribution

Pour bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire, les ressources du foyer ne doivent pas dépasser un plafond. Il faut avoir eu, en 2021, des ressources inférieures à une limite qui varie en fonction du nombre d'enfants à charge.

Nombre d'enfant à charge	Ressources
1	25 775 euros
2	31 723 euros
3	37 671 euros
4	43 619 euros

► Quelles sont les démarches à effectuer ?

• Moins de 6 ans : envoi d'un certificat de scolarité

Si l'enfant a 6 ans en 2024, mais rentre déjà en CP cette année, il est possible de bénéficier de l'Ars : il suffit de demander un certificat de scolarité auprès de son école et de l'envoyer à la Caf.

• 6 - 15 ans : c'est automatique

Pour les enfants nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2017 inclus, aucune démarche n'est nécessaire. Le calcul et le versement des droits sont automatiques en fonction des ressources du foyer, si les dossiers sont à jour.

• 16 - 18 ans : déclarez la scolarité en ligne sur caf.fr

Sans attendre la rentrée, les parents allocataires ayant un enfant né entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2007 inclus doivent se rendre dans leur Espace « Mon Compte » ou sur l'application mobile « Caf - Mon Compte » pour confirmer que leur enfant est toujours scolarisé, étudiant ou en apprentissage pour la rentrée 2023. La télédéclaration est ouverte depuis le 10 juillet 2023.

La Caf contacte les allocataires au mois de juillet par mail ou courrier pour les inviter à effectuer cette démarche. Quel que soit le profil de l'enfant (lycéen, étudiant salarié, apprenti...), il n'est plus nécessaire d'envoyer à la Caf un certificat de scolarité.

► Quel est le montant de l'Ars ?

Le montant de l'Ars est modulé en fonction de l'âge de l'enfant :

Montants Ars pour la rentrée 2023

6-10 ans	398,09 €
11-14 ans	420,05 €
15-18 ans	434,61 €

Pour en savoir plus sur une demande d'Ars, rendez-vous sur le site caf.fr >
[Tour comprendre sur l'allocation de rentrée scolaire](#)

De 6 à 15 ans, vous n'avez aucune démarche à faire
C'est automatique !

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de La Réunion

Versement de l'ARS* à partir du 1^{er} août 2023
* sous conditions de ressources

VOTRE ENFANT À ENTRE 16 ET 18 ANS DÉCLAREZ SA SCOLARITÉ EN LIGNE !

WWW.CAF.FR

Rendez-vous sur caf.fr ou sur l'application mobile Caf-Mon Compte!

ARS 2023
Allocation de rentrée scolaire

Pour vous aider à faire face aux dépenses de scolarité des enfants

- fournitures scolaires,
- vêtements,
- équipements sportifs
- assurance scolaire,
- assurance scolaire,
- coopérative scolaire,
- transports scolaires
- cantine

PRESTATIONS

L'AIDE AU LOGEMENT DES ÉTUDIANTS (ALE) : CONDITIONS, SIMULATION ET DEMANDE

La Caf accompagne les étudiants financièrement afin de leur permettre de trouver un logement pour qu'ils puissent se concentrer sur l'essentiel : leurs études.

➤ Logement étudiant : les prestations

Selon la nature du logement et selon la situation familiale de l'étudiant, deux types d'aides peuvent être accordées par la Caf :

- L'allocation de logement à caractère social (Als) : pour les étudiants isolés ou en couple, sans personne à charge ;
 - L'allocation de logement à caractère familial (Alf) : pour les étudiants isolés ou en couple, avec personne à charge.
- Les conditions d'ouverture du droit à ces prestations sont identiques.

Ces prestations ne sont pas cumulables et leur montant dépend de plusieurs critères dont : le montant du loyer, la situation familiale et le niveau de ressources.

➤ Quelles sont les démarches pour bénéficier de ces aides?

1-Faire la simulation sur caf.fr

Grâce au simulateur en ligne sur le site internet www.caf.fr, l'étudiant peut évaluer le montant de son aide au logement.

2-Faire la demande en ligne lorsque le bail est signé

- Se connecter sur caf.fr et indiquer son code postal
- Faire sa demande en ligne : *Allocataires > Aides et démarches > Accéder à mes démarches > Logement.*

Tout se passe sur www.caf.fr et sur l'application Caf-Mon Compte.

Les éléments indispensables pour la demande en ligne :

- une adresse mail valide
- un contrat de location ou de bail
- le montant du loyer
- le nom et l'adresse et N° de SIRET du bailleur
- le numéro de dossier des parents s'ils sont allocataires
- un Rib (format BIC/IBAN)

CROUS
de **STE-CLOTILDE**

**Accompagnement et
information au CROUS**

CROUS
du **TAMPON**

La Caf, en partenariat avec les CROUS de Sainte-Clotilde et du Tampon, organise des permanences pour répondre aux questions des étudiants :

- **Lundi 28 août 2023**
de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
- **Mardi 29 août 2023**
de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
- **Mercredi 30 août 2023**
de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

+ AIDE AU LOGEMENT ETUDIANT

Tu peux faire ta simulation sur caf.fr

Hey, tu crois que j'ai droit à l'aide au logement ?

Regarde, ça prend deux minutes !!

TOUT SAVOIR SUR...

Ton aide au logement étudiant avec caf.fr

VIDEO

La Caf décrypte pour vous :
l'aide au logement étudiant en
90 secondes



FAQ

La page internet dédiée
à cette prestation sur caf.fr



FLYER

Le flyer d'information
relatif à l'Ale



Les chiffres clés de l'Ale en 2022 à La Réunion

- **6 699** étudiants ont bénéficié de l'Ale pour un montant de plus de **9,88** millions d'euros
- **3 870** nouvelles demandes d'Ale ont été réalisées dont **3 837** par internet, soit **99%** des demandes reçues
- Le montant d'Ale versé par étudiant est en moyenne de **194 €**.

BILAN

LES CHIFFRES ET LES ÉVÉNEMENTS CLÉS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES EN 2022

► Les chiffres clés 2022 de la Caf de La Réunion

La Caf accompagne les familles dans leur vie quotidienne. Elle prend en charge les prestations légales et développe une action sociale familiale sur son territoire.

Combien de bénéficiaires des allocations familiales ?

Quel est le montant des prestations versées par la Caf en 2022 ?

Retrouvez les principaux chiffres de la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion dans la nouvelle plaquette « Chiffres-clés Caf 2022 » en cliquant sur l'image >>>

Vous pouvez aussi la retrouver sur :

- La page "[Partenaires locaux](#)" sur [caf.fr](#) ;
- En vidéo.



Vidéo Chiffres clés 2022



3 chiffres à retenir

286 870 allocataires

77 % de la population réunionnaise couverte

2,23 milliards € de prestations versées



► Rapport d'activité 2022 de la Caf

Le rapport d'activité 2022 de la Caf de La Réunion vient d'être publié et présente l'activité de l'organisme.

Quels accompagnements pour les allocataires et les partenaires de la Caf ? Quels sont les projets qui ont animé la caisse en 2022 ?

Retrouvez ces éléments de réponse sur la plateforme de lecture digitale [Calameo](#).



PERSPECTIVES

NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS (COG) ET DE GESTION 2023-2027 POUR LA BRANCHE FAMILLE



La nouvelle convention qui définit les priorités d'intervention et les moyens des Caf pour les 5 prochaines années a été signée le 10 juillet dernier par Isabelle Sancerni et Nicolas Grivel, Présidente et Directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales ainsi que Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées.

La COG s'incarne autour de **deux enjeux principaux** qui sont :

- Revenir à une nouvelle qualité de service, attendue par nos usagers ;
- Mettre en œuvre des projets porteurs de progrès pour tous.

Ainsi que des ambitions majeures qui sont déclinées sous **3 axes principaux** :

- Développer des services attentionnés à chaque étape de la vie ;
- Garantir un accès efficace au juste droit ;
- Mobiliser tous les leviers de performance pour accompagner les transformations.

Cette Convention d'Objectifs et de Gestion précise les moyens humains et financiers nécessaires à la bonne réalisation de ces priorités exigeantes et ambitieuses par la branche famille.



→ La branche Famille de la Sécurité sociale en quelques chiffres

35 000

salariés

partout en France



33 MILLIONS

de concitoyens

accompagnés dans leur vie quotidienne dont **14 millions d'enfants**.

100 MDS €

par an versés pour le paiement des prestations et le soutien au développement de services répondant à leurs besoins

100 000

services et actions

pour les familles financés au titre de l'action sociale (dont 12500 crèches représentant 420 000 places d'accueil)

Plus de **34 MILLIONS**

d'appels téléphoniques reçus en 2022

Plus de **4 MILLIONS**

de personnes reçues en Caf en 2022

Plus de

1 MILLIARD

de visites sur nos outils digitaux (caf.fr, appli mobile...)



Cette convention sera déclinée localement par les 101 Caf du territoire national dans un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de gestion (CPOG), en fonction des spécificités de leur territoire.



EN SAVOIR +

- Télécharger la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) de l'Etat et de la Caisse nationale des allocations familiales 2023-2027



- Lire le communiqué de presse



- Consulter le document de synthèse "2 enjeux principaux, 10 ambitions majeures"



ACTUALITÉS

NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

Visite officielle

Rencontre avec Thibaut Guilluy, Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises

Dans le cadre de sa mission d'orientation vers l'insertion des bénéficiaires du Rsa majoré, la Caf a reçu le 10 juillet dernier, Monsieur Thibaut Guilluy.

Le Directeur, le Président du Conseil d'administration et des collaborateurs de la Caf ont présenté les innovations et les process mis en place dans le cadre de cette activité qui est un modèle inspirant dans le cadre de l'expérimentation France travail à venir sur notre département.

Cette visite a été l'occasion d'échanger sur des parcours réussis avec des bénéficiaires du RSA et les collaborateurs Caf qui les accompagnent, et qui sont au cœur des process 100 % "péi" mis en place depuis la recentralisation de la prestation en décembre 2020.



Partenariat

Nouvelle Convention territoriale globale pour la commune de Salazie

La Caf de La Réunion représentée par Harry-Claude Morel, Président du Conseil d'Administration et Frédéric Turblin, Directeur a signé le 5 juillet dernier une Convention territoriale globale (Ctg) avec Stéphane Fouassin, Maire de la Ville de Salazie.

Ajustée aux besoins des familles et de l'ensemble des habitants, cette convention est une étape importante de la politique publique menée par la Caf de La Réunion et la commune.

Elle a pour objectifs le maintien et le développement d'actions concrètes à destination des familles sur différentes thématiques : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale...



ACTUALITÉS

NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

Logement

Impayés de loyer : un numéro vert local désormais disponible

Un problème d'impayés de loyer ?



Les fins de mois peuvent être difficiles pour de nombreux foyers avec pour conséquence des difficultés à régler les charges et notamment, le loyer.

L'ADIL (Agence Départementale d'Information pour le Logement) dans le cadre du SAPEX (Service d'Accompagnement et de Prévention des Expulsions Locatives), a mis en place une plateforme téléphonique à destination des propriétaires bailleurs et locataires concernés par un impayé de loyer.

Objectif : informer sur les droits et devoirs des propriétaires bailleurs et locataires et les accompagner dans les démarches à réaliser.

"Allo ! Loyers impayés 974 !" est un **numéro vert gratuit** :
0 800 000 234

Logement

BAILLEURS : campagne 2022 de déclaration des loyers

La campagne de télédéclaration pour les bailleurs ayant des locataires bénéficiaires d'une aide au logement a débuté le 4 juillet dernier.

La déclaration des loyers est indispensable pour le calcul de l'aide au logement. Elle doit être réalisée dans l'espace bailleur sur caf.fr (rubrique partenaires), à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe.

Pour rappel, l'**Espace bailleur** permet tout l'année de déclarer un changement, de signaler un impayé de loyer ou de contacter la Caf.

Pour accompagner les bailleurs, des webinaires seront programmés prochainement et une **hotline dédiée** est ouverte depuis le 13 juillet jusqu'au 17 novembre (du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h30).

Le **numéro de téléphone est le 09 69 32 52 52** (choix 4).

Pour se rendre sur l'**Espace bailleur**, cliquez ci-dessous.

Pour guider les bailleurs dans les étapes de la déclaration de loyer via l'espace bailleur, la Caf propose un **accompagnement pas à pas dans un flyer et une vidéo tutorial**.



Flyer



Vidéo tutorial

ACTUALITÉS

NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

Parentalité

Parcours séparation : séance d'information collective

La Caf en lien avec ses partenaires accompagne les usagers en cours de séparation ou déjà séparés à travers des séances « Rester parents après la séparation ». Les médiateurs familiaux s'associent pour échanger avec les parents sur les droits, les difficultés rencontrées et donnent des informations et des conseils pour les démarches.

Ces séances ont pour objectifs de renseigner les parents sur les impacts que peut engendrer une séparation et de les amener à se concerter au mieux dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

« Rester parents après la séparation » complète la démarche d'accompagnement des familles mise en œuvre par l'ARIPA avec le recouvrement des pensions alimentaires et celle des travailleurs sociaux dans le cadre du parcours séparation.

Pour connaître le planning des séances, cliquez ici >>>



Loisirs - Bien-être

La famille du sport s'ouvre à vous !

Pour votre plaisir et votre bien-être, l'allocation PASS'SPORT est reconduite pour la saison sportive 2023-2024.

Toutes les informations pratiques sur le dispositif Pass'Sport :

[La plateforme dédiée](#)

[Clubs et structures d'accueil](#)



Parentalité

Les ateliers jeunes papas - Août 2023

Les ateliers en direction des jeunes et futurs papas sont gratuits. Pour s'inscrire, il convient d'adresser un mail à : sergelebonrun974@gmail.com ou de contacter le 06 92 00 30 71, en indiquant les informations suivantes : nom, prénom, téléphone et adresse mail. Cette inscription sera suivie d'un mail de confirmation.

Les prochaines dates par secteur :

• **NORD** : Samedi 26 août, de 09h00 à 12h00 au LAEP du Chaudron Ti Chemin Gran Chemin au 6 rue Indiana à Sainte-Clotilde ;

• **SUD** : Vendredi 18 août, de 13h30 à 16h30 au LAEP Case Marmailons, 728 rue Mahatma Gandhi à Saint-Pierre ;

• **OUEST** : Jeudi 24 août, de 16h30 à 19h30 à la crèche SOYA de l'Éperon au 44 rue Jacques Aubert - Eperon à Saint-Gilles les hauts ;

• **EST** : Mercredi 23 août août, de 14h00 à 17h00 au Centre Social Bras Des Chevrettes, 43 chemin Bras des chevrettes à Saint-André.



Statistiques

Les prestations versées par la Caf de La Réunion en 2022

La Caf de La Réunion a versé au moins une prestation légale à 286 870 allocataires, un effectif en très légère augmentation sur un an. Quelles sont les évolutions d'une commune à l'autre ? Qu'en est-il de la Prime d'activité ou du Rsa ? Retrouvez tous les chiffres concernant les prestations versées par la Caf en 2022 dans le N° 30 d'Analyses et Études de L'Observatoire Statistiques et Études (OSE) de la Caf. Cliquez sur l'image >>>

